

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mercredi 15 octobre 2008, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

Le maire : Denis Simard
Les conseillers: Michel St-Louis, Bernard St-Louis,
Larry Boismenu, Pauline Ouimet

Sont absents les conseillers Hugo Bondu et Daniel A. Dostaler

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la session

Le maire déclare la session ouverte à 19 h 02.

Résolution n° 376-10-2008
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Michel St-Louis
et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
15 OCTOBRE 2008 - 19 HEURES

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - a) Session régulière du 8 septembre 2008;
4. CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Registre des comptes à payer au 30 septembre 2008;
 - b) Registre des comptes à payer au 16 octobre 2008;
 - c) Registre des salaires du 31/082008 au 27/09/2008;
 - d) Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence;
 - e) Indicateurs de gestion 2007;
 - f) Soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage – Hiver 2008-2009
– garage municipal;

- g) SARCA recommence pour une deuxième année sur le territoire de la MRCAL;
- h) MAMR – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2009;
- i) Paroisse Bon Pasteur – Publicité au feuillet paroissial;
- j) -
- k) -
- l) Monsieur Gérald Ouimet – Demande pour achat d'une pile de bois;
- m) MRCAL – Rencontre le lundi, 20 octobre 2008 – Municipalités dévitalisées (maire et d.g.);
- n) -

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a) CAUCA – Diminution importante au niveau des redevances consacrées aux centres de réponse 9-1-1;
- b) MRCAL – Nathalie Sigouin – Statistiques – Mise en œuvre locale – Bornes fontaines sèches;
- c) Ministère de la Sécurité publique – Estimation du poste budgétaire relatif à la contribution des services policiers de la Sûreté du Québec, pour l'année 2009;
- d) Service Incendie Notre-Dame-de-Pontmain/Lac-du-Cerf – Achat d'équipements

7. TRANSPORT

- a) Décréter l'ouverture de la Rue 29B-1, du rang 9, Canton de Dudley (nouvelle section ch. du Cerf);
- b) Demande à Hydro-Québec – Déplacement de poteaux – chemin du Cerf – Rue 31-29 et 30B-11, du rang 9, Canton de Dudley (ch. du Cerf – ancienne section);
- c) Subvention amélioration du réseau routier municipal – Endroits et descriptions des travaux;
- d) Demandes de déneigement de chemin privé – Hiver 2008-2009 ;
- e) Approbation, par résolution, des descriptions techniques des terrains occupés par les voies ouvertes à la circulation publique, préparées par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux et d'après le cadastre en vigueur;
- f) Avis public – article 72 de la Loi sur les compétences municipales – voies ouvertes à la circulation publique – première publication;
- g) Demande de soumissions – Soumission n° LDC-01-08 – Travaux de forage et dynamitage;
- h) Aménagement d'un rond-point – chemin Flood – Demandes d'autorisation;
- i) Chemin Léonard – Lot 89, rang A, Canton de Dudley – Demandes d'autorisation pour la stabilisation de l'assiette du chemin Léonard sur une longueur de 25 mètres – perré de pierres (mur de roches);
- j) Rapport d'inspection - rue lots 54-2 et 33-3, rang 10, Canton de Dudley;
- k) Demande de monsieur Jean-Philippe Albert – Détermination d'un nom pour la rue lots 54-2 et 33-3, rang 10, Canton de Dudley – Proposition : « chemin du HUARD»;
- l) Demande formelle d'intervention dans le cours d'eau « Ruisseau de l'Église» à la MRC d'Antoine-Labelle;
- m) Paroisse Bon Pasteur – Autorisation de travaux pour le nettoyage de fossé de décharge – Ruisseau de l'Église;
- n) Paroisse Bon Pasteur – Demande pour le déneigement de la cour de l'église;
- o) Formation pour les inspecteurs, le maire et les élus – Contrôle de l'érosion lors des travaux routiers et la saine gestion des fossés – 16 octobre 2008 – Mont-Laurier;

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- a) Information de la représentante à la Régie;
- b) Questionnaire concernant le plan de gestion des matières résiduelles;
- c) Municipalité de Chute-Saint-Philippe – Filière boues septiques concernant le plan de gestion des matières résiduelles;
- d) -
- e) Autorisation à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'implantation et la gestion d'une usine de traitement de boues septiques;
- f) Adoption des prévisions budgétaires 2009 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;
- g) Rapport final de la Patrouille verte – Municipalité de Lac-du-Cerf – Été 2008;

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) MRNF – Avis de dépôt de cadastre – 251, rang A, Canton de Dudley;
- b) Géo-Vert – Monsieur Sébastien Jacques – technologue professionnel – Offre de services;
- c) -
- d) IGA – Plus d'un million de dollars pour financier des projets de développement durable;
- e) Formation pour les inspecteurs en bâtiment et environnement – Règlement sur le captage des eaux souterraines – Gatineau, le 29 octobre 2008;
- f) CPTAQ – Décision dans le dossier de monsieur Lévis Bondu – Lot 44A-P, rang 8, Canton de Dudley;
- g) Lettre de monsieur Arthur St-Louis (20, chemin Dumouchel);

10. LOISIRS

- a) -
- b) Adoption de la convention de médiation – Entente intermunicipale concernant l'exploitation d'équipements supralocaux situés sur le territoire de la Ville de Mont-Laurier;
- c) Rencontre relativement à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'équipements supralocaux situés sur le territoire de la Ville de Mont-Laurier – 20 octobre 2008 – 18 h 30;

11. CULTURE

- a) Demande de madame Francine B. St-Louis – Salon du livre de Montréal – novembre 2008 et demande d'avance de fonds de 300 \$;
- b) Réseau Biblio des Laurentides – Tarification CRSBPL 2009;
- c) Rencontre des responsables de bibliothèques – 15 octobre 2008 – Lac-des-Écorces;

12. LACS ET ENVIRONNEMENT

- a) -
- b) Association de Protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Demande d'utiliser les ordinateurs de la bibliothèque;

13. AVIS DE MOTION

14. RÈGLEMENTS

- a) Adoption du Règlement 266-2008 modifiant le règlement 182-98 concernant le déneigement de chemins sur propriétés privées;

- 15. VARIA
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE LA SESSION.

ADOPTÉE

Résolution n° 377-10-2008
Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 septembre 2008

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu
 appuyé par la conseillère Pauline Ouimet
 et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la session
 régulière du 8 septembre 2008.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
CORRESPONDANCE
SEPTEMBRE 2008

4-1 28 août 2008 – MRCAL - Pierre Borduas

Avis public et règlement # 341 Modification du règlement régional # 296
 relatif à l'abattage d'arbres de la forêt privée ;

4-2 10 septembre 2008 – Association pour la santé publique du Québec

Invitation à la conférence annuelle 2008 de l'Association pour la santé
 publique du Québec qui aura lieu au centre des congrès de Québec le 19
 novembre 2008.

4-3 11 septembre 2008 – Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue

Offre d'une formation microprogramme / certificat de 1^{er} sicle en
 développement des petites collectivités qui se tiendra au CEGEP de
 Mont-Laurier les 17-18 octobre, 7-8, 21-22 novembre et 5-6 décembre
 2008.

**4-4 15 septembre 2008 – Gouvernement du Québec – Immigration et
 Communautés culturelles -Semaine québécoise des rencontres
 interculturelles « Ici, on s'interculturalise » qui se tiendra du 28
 septembre 2008 au 5 octobre 2008.**

À l'occasion de la sixième édition de la Semaine québécoise des
 rencontres interculturelles, toutes les régions du Québec sont invitées à
 manifester leur créativité et le dynamisme en matière de rapprochement
 interculturel.

**4-5 17 septembre 2008 – Syndicat des travailleurs et travailleuses des
 postes – Monsieur Denis Lemelin, Président national**

Remerciement pour l'aide apportée par notre lettre et notre résolution
 envoyées à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.

4-6 19 septembre 2008 – MRCAL – Pierre Borduas

Dépôt du cadre de référence gouvernemental mis à jour pour la Constitution de parcs régionaux.

4-7 19 septembre 2008 - Gouvernement du Québec – Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et l'Accès à l'information

Accusé de réception de la lettre ainsi que la résolution du Conseil municipal adressées à Madame Natalie Normandeau concernant le projet de révision de la carte électorale du Québec.

4-8 22 septembre 2008 – La Commission scolaire Pierre-Neveu – Madame Martine Loignon, Présidente

Dépôt de rapport du colloque en date septembre 2008 intitulé : « Il faut tout un village pour élever un enfant : le partenariat scolaire-municipal, une combinaison gagnante pour la réussite de notre région ».

4-9 03 octobre 2008 – Service incendie Notre-Dame-de-Pontmain / Lac-du-Cerf – Robert Leclair

Dépôt du feuillet du service de Sécurité incendie du mois d'octobre 2008.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 378-10-2008
Registre des comptes à payer au 30 septembre 2008

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement les registres des chèques suivants, au 30 septembre 2008 :

Chèque M800523 totalisant	28,22 \$
Chèque M800524 à M800542 totalisant	41 991,32 \$
Chèques M800543 à M800567 totalisant	<u>10 896,19 \$</u>
	52 915,73 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 379-10-2008

Registre des comptes à payer au 16 octobre 2008

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu
appuyé par le conseiller Michel St-Louis
et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement les registres des chèques
suivants, au 16 octobre 2008 :

Chèques M800568 à M800572 totalisant	2 304,42 \$
Chèques M800573 à M800585 totalisant	<u>4 678,30 \$</u>
	6 982,72 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins
pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 16 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 380-10-2008

Registre des salaires pour la période du 3 au 30 août 2008

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par la conseillère Pauline Ouimet
et résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des registres des chèques salaires
pour la période du 31 août au 27 septembre 2008, se totalisant à 18 011,67 \$.

Chèques numéros D280298 au D280329.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins
pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 381-10-2008

Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale, bons de commande : ENB8000176 à ENB800800189 se totalisant à 3 230,29 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 382-10-2008

Indicateurs de gestion 2007

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, les indicateurs de gestion 2007 déposés au Ministère des Affaires municipales et Régions en date du 29 septembre 2008.

ADOPTÉE

Résolution n° 383-10-2008

Soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage – Hiver 2008-2009 – garage municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions, par invitation, aux entreprises suivantes pour la fourniture d'huile à chauffage pour l'hiver 2008-2009, soit :

- Les Huiles H.L.H. Ltée
- Pétaoles des Draveurs
- Pétaole Louis-André Pelletier
- Sonic Serge Grenier;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, sont :

Sonic – 9083-2643 Québec inc. - Serge Grenier

Prix de base : 0.9989¢ (ce prix peut varier à la hausse ou à la baisse)
- escompte : (0.0900¢) (escompte fixe)
0.9089¢ par litre plus les taxes applicables

Location Louis-André Pelletier Ltée

Prix du marché : 0.9990¢ (le prix du marché demeure sujet aux fluctuations)
- escompte : (0.0800¢) (escompte ferme)
0.9190¢ par litre plus les taxes applicables

Les Huiles H.L.H. Ltée

Prix de base : 0.9990 ¢ (ce prix peut varier selon les fluctuations du marché)
(0.0500¢) (escompte fixe)
0.9490¢ par litre plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat d'huile à chauffage pour le garage municipal situé au 214, rue Principale, à Lac-du-Cerf, à **Sonic – 9083-2643 Québec inc., Serge Grenier.**

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-320-00-632 – Huile à chauffage garage municipal

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

SARCA

SARCA recommence pour une deuxième année sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Contrairement à l'an dernier, alors que le calendrier des visites prévoyait journée de présence par communauté par mois, cette année le conseiller se rendra disponible de 2 à 3 jours consécutifs par communauté.

MAMR – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2009

Lettre en date du 22 septembre 2008, de monsieur Luc Sauvageau, É.A., du Ministère des Affaires municipales et des Régions nous informant de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – exercice financier 2009 :

Proportion médiane : 100 %

Facteur comparatif : 1.00

Résolution n° 384-10-2008

Renouvellement de l'annonce publicitaire au feuillet paroissial de la Paroisse Bon Pasteur

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf renouvelle son annonce publicitaire au feuillet paroissial de la Paroisse Bon Pasteur pour la somme de 100 \$ pour l'année.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-130-00-494 – Cotisations, abonnements et mutations - 100 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 385-10-2008

Demande d'achat d'une pile de bois (3 cordes)

CONSIDÉRANT que monsieur Gérald Ouimet avise le Conseil municipal qu'il serait intéressé à acheter une pile de bois située en arrière du terrain de balle (3 cordes environ) et qui est composée de tremble, bouleau et un peu d'érable;

CONSIDÉRANT que monsieur Gérald Ouimet demande aux élus municipaux s'ils sont intéressés à le vendre et si oui à quel prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité de vendre la pile de bois située en arrière du terrain de balle à Monsieur Gérald Ouimet au prix de 10,00\$ la corde.

ADOPTÉE

Résolution n° 386-10-2008

Rencontre MRC d'Antoine-Labelle – municipalités dévitalisées – 20 octobre 2008 – 16 h

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Michel St-Louis
et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale à assister à la rencontre qui se tiendra le 20 octobre 2008, à 16 h, à la MRC d'Antoine-Labelle et à rembourser les frais de repas et de transport sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Cauca

Lettre en date du 15 septembre 2008 de monsieur Richard Busque, pdg de Cauca, avisant les municipalités partenaires de Cauca qu'il y a une diminution importante au niveau des redevances consacrées aux centres de réponse 9-1-1 et qu'il est de la responsabilité des municipalités de conclure des ententes avec les compagnies de télécommunications qui opèrent sur le territoire.

MRCAL – Nathalie Sigouin – Statistiques – mise en œuvre locale – bornes fontaines sèches

Transmission en date du 22 septembre 2008, par courriel, de quelques documents :

- Lettre expliquant quelques statistiques 2007 et nous avisant que nous sommes à l'an 4 pour le plan de mise en œuvre locale 2009;
- Lettre du MDDEP adressée à monsieur Pierre Borduas de la MRC d'Antoine-Labelle concernant le programme d'implantation de bornes fontaines sèches sur le territoire;
- Critères généraux pour obtenir la reconnaissance aux fins de classement d'assurance incendie d'un «service rapide de transport d'eau par camions-citernes»;
- Le classement de la protection incendie des municipalités et le schéma de couverture de risques.

Ministère de la Sécurité publique – Contribution des services policiers de la Sûreté du Québec, pour l'année 2009

Le montant estimé pour l'année 2009 pour la municipalité de Lac-du-Cerf est de 67 527\$.

Résolution n° 387-10-2008

Service des incendies de Notre-Dame-de-Pontmain/Lac-du-Cerf – Achat d'équipements

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Robert Leclair à faire l'achat des équipements suivants :

Location Mont-Laurier inc.

1 scie Stihl TS 420 14" 67 CC 21.2 lbs	1 016,96 \$
1 lame démolition 14 »	<u>259,95 \$</u>
	1 276,91 \$
TPS	63,85 \$
TVQ	<u>100,56 \$</u>
	1 441,32 \$

Aréo-Feu

7 Gants pro-teck Titan X-large sans poignet	595,00 \$
TPS	29,75 \$
TVQ	<u>46,86 \$</u>
	671,61 \$

Mobilonde inc.

7 micros haut-parleur	238,00 \$
TPS	11,90 \$
TVQ	<u>18,74 \$</u>
	268,64 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

03-200-00-33 – Service incendies	1 377,47 \$
02-220-00-650 – Vêtements – chaussures-accessoires	641,86 \$
02-220-00-640 – Pièces et accessoires	256,74 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

TRANSPORT

Résolution n° 388-10-2008

Ouverture de la rue (chemin) 29B-1, rang 9, Canton de Dudley (nouvelle section du chemin du Cerf)

CONSIDÉRANT que la demande est faite par la Compagnie 9163-1689 Québec inc. à l'effet de transférer et rendre publique la rue 29B-1, rang 9, au cadastre officiel du Canton de Dudley, circonscription foncière de Labelle ;

CONSIDÉRANT que la Compagnie concernée a cédé pour la somme d'un dollar, à la Municipalité de Lac-du-Cerf, la superficie de terrain nécessaire à la municipalisation de cette rue;

CONSIDÉRANT que la forme de ce chemin est conforme à notre règlement 144-93 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques ou privées;

CONSIDÉRANT qu'un acte de cession, numéro 2 306, a été signé devant M^e Gaétan Leclair, notaire à Mont-Laurier, le 23 avril 2008 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 15 590 840, le 17 septembre 2008 ;

CONSIDÉRANT qu'un acte de servitude de passage, numéro 2 498, a été signé devant M^e Gaétan Leclair, notaire à Mont-Laurier, le 19 septembre 2008 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 15 618 591, le 26 septembre 2008 ;

CONSIDÉRANT que cet acte de cession et cet acte de servitude de passage ont pour effet de permettre la municipalisation de la Rue 29B-1, du rang 9 , Canton de Dudley (continuité du chemin du Cerf);

CONSIDÉRANT que la Rue 29B-1, du rang 9, Canton de Dudley, (continuité du chemin du Cerf) est cadastrée, minute 4668, 28 mars 2007, plan 1999-B de l'arpenteur-géomètre, monsieur Denis Robidoux et le plan a été déposé au Ministère des Ressources naturelles le 10 août 2008 sous le numéro 893855;

CONSIDÉRANT qu'un plan topographique de la rue 29B-1, rang 9, Canton de Dudley a été déposé. Plan 3536-B, minute 5379 de l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux, 11 décembre 2007 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité de décréter l'ouverture de la rue 29B-1(superficie de 4 633,5 m²), rang 9, Canton de Dudley, tel que présenté au plan 1999-B, minute 4668, de l'arpenteur-géomètre, monsieur Denis Robidoux, en date du 28 mars 2007.

Cette rue portera le nom : « chemin du Cerf».

ADOPTÉE

Résolution n° 389-10-2008

Demande à Hydro-Québec - Déplacement de poteaux électriques – chemin du Cerf (rue 29-1 et P30B-11, du rang 9, Canton de Dudley)

CONSIDÉRANT qu'un certificat de piquetage a été préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Denis Robidoux, le 23 août 2007, minute 5023, plan 3225-B, pour les lots 31-29 et une partie du lot 30B-11, du rang 9, Canton de Dudley et qu'il s'avère qu'Hydro-Québec a implanté des poteaux électriques dans l'emprise du chemin du Cerf;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf prévoit effectuer des travaux d'amélioration du chemin en 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité de demander à Hydro-Québec de déplacer et de réimplanter les poteaux électriques à l'extérieur de l'emprise du chemin du Cerf.

ADOPTÉE

Résolution n° 390-10-2008

Travaux d'amélioration sur les chemins de la Pointe, du Cerf, des Pins et Gougeon

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux d'amélioration sur les chemins de la Pointe, du Cerf, des Pins et Gougeon, pour un montant maximal de 29 025,00 \$ plus les taxes applicables, à savoir:

Chemin de la Pointe – Rue 36B-3-2 et 36B-5, rang 8, Canton de Dudley

- ❖ Rechargement de la surface de roulement en concassé MG-20 (0-¾ po)

Estimation

Travaux effectués par Outillage 51 inc.	3 000,00 \$	
TPS	150,00 \$	
TVQ	<u>236,25 \$</u>	
	3 386,25 \$	
moins : Réclamation TPS	<u>150,00 \$</u>	
	3 236,25 \$	3 236,25 \$

Estimation

Chemin du Cerf – Rue 29B-1, rang 9, Canton de Dudley

- ❖ Rechargement de la surface de roulement en concassé MG-20 (0-¾ po)

Travaux effectués par Excavation Gaétan Lacelle inc.	2 950,00 \$	
TPS	147,50 \$	
TVQ	<u>232,31 \$</u>	
	3 329,81 \$	
moins : Réclamation TPS	<u>147,50 \$</u>	
	3 182,31 \$	3 182,31 \$

Estimation

Chemin des Pins

- ❖ Creusage de fossés sur 500 mètres (250 mètres de chaque côté du chemin)
- ❖ Rechargement de la fondation en gravier tamisé 0-2½ po
- ❖ Rechargement de la surface de roulement en concassé MG-20 (0-¾ po)
- ❖ Relocalisation d'un ponceau à l'intersection des chemins de la Pointe et des Pins

Travaux effectués par Outillage 51 inc.	12 500,00 \$	
TPS	625,00 \$	
TVQ	<u>984,38 \$</u>	
	14 109,38 \$	
moins : Réclamation TPS	<u>625,00 \$</u>	
	13 484,38 \$	13 484,38 \$

Estimation

Chemin Gougeon

- ❖ Creusage de fossés sur 400 mètres, soit 100 m du côté Est et 300 m du côté Ouest
- ❖ Rechargement de la fondation en gravier tamisé 0-2½ po
- ❖ Rechargement de la surface de roulement en concassé MG-20 (0-¾ po) sur une longueur de 300 mètres

Travaux effectués par Excavation Gaétan Lacelle inc.	10 575,00 \$	
TPS	528,75 \$	
TVQ	<u>832,78 \$</u>	
	11 936,53 \$	
moins : Réclamation TPS	<u>528,75 \$</u>	
	11 407,78 \$	11 407,78 \$

Coût total estimé moins la réclamation de la TPS 31 310,72 \$

Sont affectés au paiement de ces dépenses :

- la subvention de 20 000 \$ octroyée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – poste budgétaire 03-200-00-036;
- un montant de 11 311 \$ provenant du poste budgétaire 03-200-00-037 – Amélioration du réseau routier – Municipalité .

Il est de plus autorisé que la secrétaire-trésorière effectue les transferts de fonds nécessaires au poste budgétaire 03-200-00-037.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

03-200-00-036 Subvention amélioration réseau routier 20 000 \$
03-200-00-037 Subvention amélioration réseau routier (municipalité) 11 311 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 391-10-2008

Demandes de déneigement de chemins sur propriétés privées

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu
appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
et résolu à l'unanimité d'accepter les demandes de déneigement de chemins sur
propriétés privées présentées par :

Micheline Morin – Michel Raïche	18, chemin Ouimet
Susan Walsh - Jean-Louis Marchal	22, chemin Ouimet
Lucie Fortier - Réjean Dubois	20, chemin Ouimet
Émilienne St-Louis	10, chemin des Peupliers
Pierre Doré	11, chemin des Peupliers
Michel St-Louis	30, chemin Baie-Laplante

Au sujet du chemin Ouimet, étant donné la difficulté à déneiger le chemin, car il n'y a pas de virée, madame Micheline Morin et monsieur Michel Raïche ainsi que madame Lucie Fortier et monsieur Réjean Dubois acceptent que la neige soit déposée sur leur terrain privé pour permettre l'ouverture dudit chemin.

ADOPTÉE

Approbation, par résolution, des descriptions techniques des terrains occupés par les voies ouvertes à la circulation publique, préparées par l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux et d'après le cadastre en vigueur

Sujet reporté. Date de rencontre à déterminer avec monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre.

Avis public – article 72 de la Loi sur les compétences municipales – voies ouvertes à la circulation publique – première publication

Sujet reporté.

Résolution n° 392-10-2008

Demande de soumissions LDC-01-08 pour des travaux de forage et dynamitage

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions, par invitation, aux entrepreneurs suivants :

Castonguay inc.
Dynamitage Ritchie Mont-Tremblant
R. Durand Forage Dynamitage

et se lisant comme suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**SOUSSION N° LDC-01-08
TRAVAUX DE FORAGE ET DYNAMITAGE**

PROJET : Travaux de forage et dynamitage

ENDROIT: Chemin Saint-Louis - chemin Dicaire – chemin Wester

La Municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions, par invitation, pour des travaux de forage et dynamitage sur des chemins municipaux.

Le soumissionnaire devra fournir la main d'œuvre, l'équipement et la machinerie nécessaires pour l'accomplissement desdits travaux.

RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUSSIONS

Des soumissions scellées et portant mention «**SOUSSION N° LDC-01-08 – TRAVAUX DE FORAGE ET DYNAMITAGE**», adressées au bureau de la municipalité, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0, seront reçues **le ou avant le 4 novembre 2008, à 14 h 00.**

Elles seront ouvertes publiquement **le 4 novembre 2008, à 14 h 05**, au bureau municipal de la municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf. Les jours et heures d'ouverture du bureau municipal sont: du lundi au vendredi, de 13 h 00 à 16 h 00, à l'exception des jours fériés.

FORMULAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

Seules les soumissions complétées sur les documents fournis sur support papier par la Municipalité de Lac-du-Cerf seront considérées lors de l'analyse finale.

DÉPÔT

Toute soumission doit être accompagnée d'un dépôt ayant pour but de garantir la signature par l'adjudicataire d'un engagement en vertu duquel il accepte d'exécuter les travaux prévus conformément aux conditions stipulées dans les documents faisant partie de la demande de soumission à défaut de quoi la soumission sera rejetée.

Ce dépôt est constitué d'un **chèque visé** par une banque à charte du Canada ou une Caisse Populaire payable à la Municipalité de LAC-DU-CERF et représentant un montant équivalent à 10% du montant total de sa soumission, incluant les taxes et ce, à titre de caution de soumission.

Les dépôts de garantie seront retournés à tous les soumissionnaires sauf l'adjudicataire, dès que le Conseil aura accepté une des soumissions ou les aura rejetées. La Municipalité de LAC-DU-CERF gardera le chèque de dépôt de l'adjudicataire à titre de garantie d'exécution du contrat.

CONDITIONS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier de charge.

La Municipalité de Lac-du-Cerf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à payer aucun dédommagement dans un tel cas.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 17^e jour d'octobre de l'an deux mil huit.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale.

ADOPTÉE

Résolution n° 393-10-2008

Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un rond-point sur le domaine de l'État

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf désire aménager un rond-point sur la partie non utilisée du cadastre du lot 1, rang A, Canton de Dudley, étant donné que face au 247, rang A, le chemin Flood n'a pas été construit à l'intérieur du cadastre projeté pour le chemin, laissant ainsi un résidu en pointe;

CONSIDÉRANT que le nouveau propriétaire des lots 215 et 216, rang A, Canton Dudley ne permet plus à la municipalité de déposer la neige sur son terrain et qu'il s'avère nécessaire d'aménager un rond-point pour déneiger les propriétés avoisinantes et que les camions à neige puissent se tourner;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf désire régulariser la situation de façon permanente en construisant un rond-point;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Christian Massé, inspecteur en bâtiment et en environnement, à présenter une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'aménagement d'un rond-point sur le domaine de l'État – chemin Flood.

ADOPTÉE

Résolution n° 394-10-2008

Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour la stabilisation de l'assiette du chemin Léonard sur le domaine de l'État

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf désire stabiliser l'assiette du chemin Léonard située sur le domaine de l'État, partie du lot 89, rang A, Canton de Dudley, sur plus ou moins 25 mètres de longueur, puisque le perré de pierres s'est affaissé avec les années;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf fait face à un grave problème d'érosion qui a pour effet de rétrécir le chemin de façon considérable;

CONSIDÉRANT qu'en plus de l'érosion en surface nous avons constaté qu'un foyer d'érosion est aussi présent à la base de l'assiette du chemin au niveau de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'il en va de la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Christian Massé, inspecteur en bâtiment et en environnement, à présenter une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour procéder aux travaux de stabilisation de l'assiette du chemin Léonard située sur le domaine de l'État, partie du lot 89, rang A, Canton de Dudley.

ADOPTÉE

Rapport d'inspection – rue lots 54-2 et 32-3, rang 10, Canton de Dudley

Dépôt du rapport des inspecteurs Christian Massé et Maurice Marier, en date du 10 septembre 2008, relativement à la rue située sur les lots 54-2 et 33-3, rang 10, Canton de Dudley.

Résolution n° 395-10-2008

Détermination d'un nom pour la rue située sur les lots 54-2 et 32-3, rang 10, Canton de Dudley

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Philippe Albert, président-secrétaire de la Compagnie 9172-6018 Québec inc. , propriétaire de la rue 54-2 et 32-3, rang 10, Canton de Dudley , suggère au Conseil municipal de nommer la rue : « Chemin du Huard»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité de nommer la rue 54-2 et 32-3, rang 10, Canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle, **Chemin du Huard**.

Il est de plus résolu de faire parvenir cette décision municipale à la Commission de toponymie.

ADOPTÉE

Résolution n° 396-10-2008

Demande formelle d'intervention dans le cours d'eau « Ruisseau de l'Église» à la MRC d'Antoine-Labelle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf désire intervenir dans le cours d'eau «Ruisseau de l'Église » puisque ce ruisseau présente un mauvais écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'entretien consistent en ce qui suit :

- Changer le ponceau qui traverse le chemin de l'Église puisque celui-ci est en très mauvais état;
- Nettoyer le ruisseau en amont du ponceau sur 45 mètres avec une pelle hydraulique;

CONSIDÉRANT que la Paroisse Bon Pasteur autorise la Municipalité de Lac-du-Cerf à effectuer les travaux de nettoyage du ruisseau de l'Église;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation des travaux et de droit de passage a été signée le 29 septembre 2008 par monsieur Gilles Lalande, président pour la Paroisse Bon Pasteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité de présenter une demande formelle d'intervention dans le cours d'eau « Ruisseau de l'Église», situé sur le lot 31, rang 9, Canton de Dudley, à la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, afin d'effectuer les travaux ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

Paroisse Bon Pasteur – Autorisation de travaux et de droit de passage pour le nettoyage du ruisseau de l'Église

Monsieur Gilles Lalande, président pour la Paroisse Bon Pasteur donne l'autorisation de travaux et de droit de passage pour le nettoyage du ruisseau de l'Église. Cette autorisation a été signée en date du 29 septembre 2008.

Résolution n° 397-10-2008
Déneigement de la cour de l'église

CONSIDÉRANT que la Paroisse Bon Pasteur demande à la Municipalité de Lac-du-Cerf si elle prévoit assurer le déneigement de la cour de l'église encore cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'aviser la Paroisse Bon Pasteur que la Municipalité de Lac-du-Cerf procédera au déneigement de la cour de l'église comme par les années passées.

ADOPTÉE

Résolution n° 398-10-2008
Formation sur le contrôle de l'érosion lors des travaux routiers et la saine gestion des fossés – 16 octobre 2008 – Mont-Laurier

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser Messieurs Maurice Marier et Christian Massé à assister à la formation sur le contrôle de l'érosion lors des travaux routiers et la saine gestion des fossés, qui se tiendra à Mont-Laurier, le 16 octobre 2008, de 8 h 30 à 12 h et à rembourser les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

HYGIÈNE DU MILIEU

Information de la représentante à la Régie

Madame Pauline Ouimet soumet les informations suivantes au Conseil municipal :

- Projet 2009 à la Régie – Discussions de faire l’achat de composteurs domestiques qui pourraient être financés par les municipalités via les ristournes sur l’enfouissement. La Régie va en faire l’achat au coût de 40 \$ par composteur domestique. Le prix à être déboursé par les municipalités serait de 40 \$ par composteur domestique et il pourrait être revendu à 20 \$ aux contribuables pour les inciter à composter ;
- Il y aura des coûts supplémentaires pour les bacs noirs. Ceux qui auront plus de bacs noirs que prévu devront débourser 120\$ par bac supplémentaire. Les bacs noirs supplémentaires seront facturés à la municipalité qui devra les refacturer aux utilisateurs de bacs supplémentaires ;
- Aucun coût supplémentaire pour les bacs verts supplémentaires pour inciter les contribuables à récupérer ;
- La RIDL ne ramassera plus les bacs n’appartenant pas à la Régie.

Questionnaire concernant le plan de gestion des matières résiduelles – Filière boues septiques

Le Conseil municipal demande de transmettre ce questionnaire à Monsieur Christian Massé, inspecteur en bâtiment et environnement afin qu’il complète le questionnaire.

Municipalité de Chute-Saint-Philippe – Position de la municipalité concernant le plan de gestion des matières résiduelles – Filière boues septiques

Lettre en date du 8 septembre 2008 de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe exprimant leur position face au plan de matières résiduelles – filière boues septiques.

Résolution n° 399-10-2008

Étude de faisabilité en vue de l'implantation d'une usine de traitement des boues de fosses septiques

ATTENDU qu'une étude de caractérisation des boues septiques a été déposée au conseil de la MRC en mai 2008 par la firme Solinov ;

ATTENDU que cette étude conclut que si toutes les fosses situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle étaient vidangées suivant les prescriptions du Q2 R-8, il serait nécessaire d'implanter un site de traitement additionnel, principalement pour traiter les boues générées dans le secteur de la Vallée de la Lièvre ;

ATTENDU que la RIDL a adopté lors de sa séance du 10 septembre 2008, la résolution # 08-09-3070 signifiant son intention d'implanter et de gérer une usine de traitement des boues septiques sur ses terrains ;

ATTENDU que la RIDL devra procéder à l'étude de faisabilité en vue de l'implantation d'une usine de traitement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf est membre de la RIDL et qu'elle appuie celle-ci dans ses démarches visant l'implantation d'une usine de traitement de boues septiques.

ADOPTÉE

Résolution n° 400-10-2008

Adoption du budget 2009 de la RIDL

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2008 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre comme suit :

REVENUS :..... 3 670 000 \$

DÉPENSES :

Dépenses d'administrations : 160 000 \$

Dépenses d'opérations : 2 850 000 \$

Dépenses d'immobilisations : 240 000 \$

Service de la dette : 420 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES : 3 670 000 \$

Quote-part – Estimation 2009

Lac-du-Cerf 3.31% 587 portes 70 436 \$

Coût à la porte 120 \$

ADOPTÉE

Rapport de la Patrouille verte – Municipalité de Lac-du-Cerf – Été 2008

Dépôt du rapport de la Patrouille verte pour la Municipalité de Lac-du-Cerf, été 2008.

URBANISME

MRNF – Avis de dépôt de cadastre – 251, rang A, Canton de Dudley

29 août 2008 – Avis de dépôt du cadastre 251, rang A remplaçant une partie du lot 1, rang A et une partie du lot 204, rang A, Canton de Dudley, minute 4961, de l'arpenteur-géomètre, monsieur Denis Robidoux.

Géo-Vert – Offre de services

3 septembre 2008 – Monsieur Sébastien Jacques, technologue professionnel

Offre de services pour :

- Faire un test de sol sur 15 terrains indiqués par le responsable de la municipalité;
- Évaluer selon les méthodes appropriées la conformité des systèmes d'épuration;
- Faire un rapport individuel sur les résultats certifiés et scellés par monsieur Sébastien Jacques.

À étudier lors du budget 2009.

IGA – Projets développement durable

19 juin 2008 – Communiqué à l'effet que le Fonds Écomunicipalité IGA, géré par l'organisme le Jour de la Terre, finance des projets environnementaux qui répondent concrètement aux réalités des collectivités québécoises. Il y a plus d'un million de dollars pour financer des projets de développement durable.

Résolution n° 401-10-2008

FQM – Formation sur le captage des eaux souterraines

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Christian Massé, inspecteur en bâtiment et environnement à assister à la formation sur le captage des eaux souterraines, qui aura lieu le mercredi 29 octobre 2008, à Gatineau et à payer les frais d'inscription au montant de 237,04 \$ taxes incluses.

Il est de plus résolu à l'unanimité de rembourser sur présentation des pièces justificatives les frais de transport et de repas.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

02-610-0-329 - Frais de formation 237,04 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

CPTAQ – Décision dans le dossier de monsieur Lévis Bondu – lot 44A-P, rang 8, Canton de Dudley

La CPTAQ autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie d'environ 5 084 mètres carrés, soit pour l'aménagement d'un chemin, correspondant à une partie du lot 44A, du rang 8, du cadastre du Canton de Dudley, dans la circonscription foncière de Labelle.

Résolution n° 402-10-2008

Lettre de monsieur Arthur St-Louis – 20, chemin Dumouchel

CONSIDÉRANT la lettre du 29 septembre 2008, de monsieur Arthur St-Louis demeurant au 20, chemin Dumouchel relativement à la construction d'un abri d'auto sur sa propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité d'aviser monsieur Arthur St-Louis qu'il devra rencontrer l'inspecteur en bâtiment et environnement afin de compléter une demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

LOISIRS

Résolution n° 403-10-2008

Adoption de la convention de médiation – Entente intermunicipale concernant l'exploitation d'équipements supralocaux situés sur le territoire de la Ville de Mont-Laurier

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Michel St-Louis
et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- D'adopter la convention de médiation entre

Ville de Mont-Laurier
Municipalité de Chute-Saint-Philippe
Municipalité de Kiamika
Municipalité de Lac-des-Écorces
Municipalité de Lac-du-Cerf
Municipalité de Lac-Saint-Paul
Municipalité de Mont-Saint-Michel
Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
Municipalité de Ferme-Neuve
Municipalité de la Macaza
Ville de Rivière Rouge
Village de Lac-Saguay
Municipalité de l'Ascension
Municipalité de Nominuingue

ci-après nommés « les parties »

et

Nancy Lavoie, membre de la Commission municipale du Québec;

ci-après nommée « le médiateur »

- d'autoriser le maire, Denis Simard, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, ladite convention;
- de nommer monsieur Denis Simard, maire et madame Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale pour représenter la Municipalité de Lac-du-Cerf lors des séances de médiation.

ADOPTÉE

Résolution n° 404-10-2008

Rencontre relativement à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'équipements supralocaux situés sur le territoire de la Ville de Mont-Laurier – 20 octobre 2008 – 18 h 30

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, Denis Simard, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à assister à la rencontre relativement à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'équipements supralocaux situés sur le territoire de la Ville de Mont-Laurier, le lundi 20 octobre 2008, à 18 h 30, au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier et à rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

CULTURE

Résolution n° 405-10-2008

Demandes de la responsable de la bibliothèque, madame Francine B. St-Louis – salon du livre de Montréal – novembre 2008 et avance de fonds de 300 \$

CONSIDÉRANT les demandes formulées par la responsable de la bibliothèque, madame Francine B. St-Louis ;

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- Autoriser Mesdames Francine B. St-Louis, Micheline Bélisle et Karin Grulke à assister au Salon du livre de Montréal qui se tiendra en novembre prochain ;
- Rembourser les frais de transport sur présentation de pièces justificatives ;
- Avancer des fonds de 300 \$, à madame Francine B. St-Louis pour les repas et l'achat de livres.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 15 octobre 2008

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Réseau BIBLIO des Laurentides – Tarification CRSPBL 2009

Dépôt de la lettre du 15 septembre 2008 de Réseau BIBLIO des Laurentides concernant la tarification 2009 pour le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSPBL).

Rencontre des responsables de bibliothèque – 15 octobre 2008 – Lac-des-Écorces

Personne n'assistera à cette rencontre.

LACS ET ENVIRONNEMENT

Résolution n° 406-10-2008

Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf – Utilisation des ordinateurs de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que des membres de l'Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf ont l'intention de préparer leur journal annuel pendant un samedi de novembre 2008, entre 9 h et 12 h, et que pour cela ils auraient besoin d'avoir accès aux ordinateurs de la bibliothèque pour profiter de la haute vitesse;

CONSIDÉRANT que l'Association est prête à payer les frais de déplacement et le temps horaire de la responsable de la bibliothèque afin de pouvoir bénéficier de l'accès aux ordinateurs de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'aviser monsieur Keith Rogers que le Conseil municipal n'a pas d'objection à ce que l'Association utilise les ordinateurs de la bibliothèque, mais que pour se faire, il devra prendre des arrangements avec la responsable de la bibliothèque, madame Francine B. St-Louis.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT

Résolution n° 407-10-2008

Adoption du Règlement 266-2008 modifiant le règlement 182-98 concernant le déneigement de chemins sur propriétés privées

Il y a dispense de lecture du présent règlement, car une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

RÈGLEMENT 266-2008

modifiant le règlement 182-98 concernant le déneigement de chemins sur propriétés privées

ATTENDU QU': il est d'intérêt public d'accommoder les résidents hivernants qui n'ont pas le service de déneigement pour les chemins privés, non verbalisés, donnant accès à leur résidence;

ATTENDU QU': avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 8^e jour de septembre 2008 (résolution n° 365-09-2008);

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf, et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1

TARIF DE BASE

L'article IV du Règlement 182-98 concernant le déneigement de chemins sur propriétés privées est remplacé par ce qui suit :

- a) le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement est de mille cinq cents dollars par kilomètre (1 500\$/km) pour le déneigement routier.

Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de cinq cents dollars (500 \$) si le produit du 1\10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins privés est inférieur à ce montant.

- b) Unité de calcul général:

moins de 1\10 de kilométrage en une direction; toute fractions de dixième supplémentaire au premier sera égal au dixième.

ARTICLE 2

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Denis Simard,
Maire.

Jacinthe Valiquette,
Secrétaire-trésorière et directrice générale.

Adopté à la séance du 15 octobre 2008, par la résolution n° 407-10-2008

**Sur proposition du conseiller Michel St-Louis
appuyé par le conseiller Larry Boismenu
et résolu à l'unanimité.**

Avis de motion :	8 septembre 2008
Adoption du règlement :	15 octobre 2008
Affichage de l'avis de publication du règlement :	17 octobre 2008
Entrée en vigueur du règlement :	17 octobre 2008

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions à 20 h 10.

1. Monsieur Pierre Martel

Il demande des informations concernant les bacs à compostage.

Il demande si la tarification pour le déneigement des chemins privés a été augmentée.

Réponse est faite que oui, à 1500 \$ du kilomètre.

Commentaire à l'effet que l'inspecteur en bâtiment et environnement a plus de pouvoir que la Sûreté du Québec.

2. Monsieur Bernard Émard

Il demande des informations concernant les équipements supralocaux de la Ville de Mont-Laurier.

Réponse lui est faite que la Municipalité de Lac-du-Cerf rembourse aux résidents de Lac-du-Cerf utilisant les équipements et les services à caractère supralocal de la Ville de Mont-Laurier, la différence entre le coût payé pour les non-résidents et le coût établi pour les résidents de Mont-Laurier.

3. Monsieur Robert Scantland

Il demande si le rapport de la firme Roche a été déposé.

Réponse est faite que l'étude est déposée et que le Conseil municipal doit en prendre connaissance dans les jours à venir.

Commentaire concernant les marges latérales, secteur chemin Dumouchel, il mentionne que le Conseil municipal devrait prévoir une modification à la réglementation municipale au lieu que chaque propriétaire présente une demande de dérogation mineure.

4. Monsieur Stéphane Morel

Il demande quand les citoyens de Lac-du-Cerf auront l'accessibilité à internet haute vitesse à leur domicile.

Réponse est faite qu'il n'y a rien de prévu présentement à ce sujet et qu'un projet pilote devrait voir jour à la Municipalité de Kiamika avec Télébec.

Monsieur Morel informe le Conseil municipal que XITTEL offre le branchement internet haute vitesse pour 40 \$ par mois et que la PME a desservi des petites municipalités. Il dit avoir pris ses références dans le journal « La terre de chez nous ». Il ajoute qu'il aimerait que la Municipalité s'informe auprès de cette entreprise afin que les zones rurales puissent bénéficier d'internet haute vitesse.

Fin de la période de questions à 20 h 29.

Résolution n° 408-10-2008

Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité de lever la session. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE

Denis Simard,
Maire

Jacinthe Valiquette,
Secrétaire-trésorière et directrice générale